

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

No. R-3825-2012

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**,  
société dûment constituée, ayant sa principale  
place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville  
et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après la «Gaz Métro»),

---

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT  
VISANT L'EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DANS LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FÉLICIEN**

(Article 73, al. 1, par. 1<sup>o</sup>, de la *Loi sur la Régie de l'énergie*,  
L.R.Q., c. R-6.01 (la «Loi») et article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas  
requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, c. R-6.01, r.0.04.1 (le  
« Règlement »))

---

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'AUTORISATION, GAZ MÉTRO EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elle est une entreprise œuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Elle est titulaire d'un droit exclusif de distribution qui lui confère le droit d'exploiter un réseau de distribution et celui de transporter et livrer par canalisation le gaz naturel destiné à la consommation;
3. En vertu de l'article 73, al. 1, par. 1<sup>o</sup> de la Loi, Gaz Métro doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle a fixés par règlement, pour, entre autres, construire des actifs destinés à la distribution;
4. En vertu de l'article 1, al. 1, par. 1<sup>o</sup> du Règlement, Gaz Métro doit notamment obtenir cette autorisation dans le cadre d'un projet d'un coût de 1,5 million de dollars et plus;
5. En la présente instance, Gaz Métro s'adresse donc à la Régie pour qu'elle l'autorise à procéder à l'extension de son réseau de distribution dans la municipalité de Saint-Félicien (ci-après le « Projet »);
6. La description générale relative au Projet, ainsi que les analyses, données et informations requises par la Loi et le Règlement au soutien de la présente demande apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
7. Selon Gaz Métro, le Projet permettra notamment de contribuer au développement économique et à l'amélioration du bilan environnemental de la région du Lac Saint-Jean, le tout tel qu'il appert de la pièce Gaz Métro-1, Document 1;

8. Le coût global estimé du projet est de 8,5 millions de dollars, dont une contribution de 5,1 millions de dollars de la part de Gaz Métro;
9. Les données financières et économiques du projet apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, Document 1, notamment en ce qui a trait à l'impact sur les tarifs;
10. Gaz Métro dépose également les pièces suivantes :
  - a. Gaz Métro-1, Document 2, soit le tracé global de l'extension projetée,
  - b. Gaz Métro-1, Document 3, soit les contrats intervenus entre Gaz Métro et Fibrek S.E.N.C.,
  - c. Gaz Métro-1, Document 4, soit l'analyse financière;
11. Conformément à la décision D-2009-156, Gaz Métro demande à la Régie l'autorisation de créer un compte de frais reportés afin d'y inscrire les coûts reliés au Projet;
12. Le cas échéant, Gaz Métro exclura ce compte de frais reportés de sa base de tarification, et ce, jusqu'au dossier tarifaire 2014;
13. Dans l'intervalle, les coûts seront imputés au compte de frais reportés hors base, auxquels s'ajouteront les intérêts capitalisés calculés au taux de rendement sur la base de tarification autorisée par la Régie;
14. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**AUTORISER** Gaz Métro à procéder à l'extension de son réseau de distribution dans la municipalité de Saint-Félicien, tel que plus amplement décrit à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;

**AUTORISER** Gaz Métro à créer un compte de frais reportés, portant intérêts, où seront accumulés les coûts reliés au Projet;

Montréal, le 10 octobre 2012

*(s) Hugo Sigouin-Plasse*

---

M<sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse  
 Procureur de la demanderesse  
 1717, rue du Havre  
 Montréal (Québec) H2K 2X3  
 Téléphone : (514) 598-3767  
 Télécopieur : (514) 598-3839  
 Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com